LA RESPONSABILITE ENVIRONNEMENTALE DU GROUPE BNP PARIBAS

Le développement durable est une ambition de dimension planétaire, partagée par tous les pays signataires de la convention de Rio en 1992, pour faire face aux enjeux du XXIème siècle.

Compte tenu de la complexité des problèmes posés par la croissance des sociétés industrielles dans une perspective de long terme, la réalisation de cette ambition implique la mobilisation d'une chaîne de responsabilités reliant tous les acteurs : institutions internationales, états, entreprises et citoyens.

La contribution attendue des entreprises s'exprime au travers du concept de responsabilité sociétale et environnementale. Le groupe BNP Paribas exerce cette responsabilité en prenant en compte les intérêts de ses actionnaires, de ses clients, de ses salariés et du monde qui les entoure. Il s'efforce au quotidien de privilégier les solutions susceptibles d'être bénéfiques pour l'ensemble des acteurs.

Dans cet esprit, l'adhésion au Pacte Mondial a été signée après avoir recueilli un avis favorable du conseil d'administration. Le groupe a ainsi formellement intégré le Pacte Mondial à ses principes d'action qui sont communiqués à tous les salariés du groupe et qui ont vocation à guider les activités de toutes ses entités dans tous les pays où elles les exercent.

Pour ce qui concerne le domaine environnemental de ce référentiel, la responsabilité du groupe BNP Paribas, qui se déploie sur le champ de toutes ses activités, est guidée par dix orientations :

1. PREVENTION

Traditionnellement attentif à la prévention de ce qui pourrait dégrader le milieu dans lequel il exerce ses activités, le groupe BNP Paribas souscrit aux solutions qui visent à réduire les impacts de ses activités et notamment les rejets de gaz à effet de serre.

Exerçant l'essentiel de ses activités en milieu urbain, le groupe souhaite favoriser l'intégration harmonieuse dans le paysage urbain des sites qu'il occupe.

2. Conformite

Le groupe est résolu à respecter les lois et réglementations environnementales applicables à ses activités, dans tous les pays où il les exerce.

3. ECONOMIES D'ENERGIES

Dans tous les pays où il exerce ses activités, le groupe respecte les choix de politique énergétique retenus par les pouvoirs publics locaux. Dans ce cadre, le groupe s'efforce de promouvoir les solutions techniques et organisationnelles permettant, à périmètre d'activité constant, de réduire sa consommation d'énergies.

4. SELECTION DES APPROVISIONNEMENTS

Le groupe s'efforce de nouer des relations commerciales avec des fournisseurs et des sous-traitants qui partagent les mêmes exigences au plan environnemental. Cet engagement doit être matérialisé par des clauses spécifiques dans les appels d'offre et les contrats.

15/01/04

5. Gestion des dechets

Le groupe s'efforce de recourir aux meilleures méthodes de gestion des déchets, de réduction de leur volume, de tri sélectif et de recyclage.

6. CONTROLE DES RISQUES

Le groupe reconnaît dans sa politique générale de crédit que l'identification des risques environnementaux doit faire partie intégrante du processus de gestion des risques, ce qu'il s'efforce de mettre en œuvre. Cette politique générale de crédit est déclinée en politiques spécifiques pour certains métiers. De même, la politique générale de notation du groupe pour les engagements corporate fixe les modalités d'intégration des risques environnementaux au calcul des paramètres de la notation.

7. MAITRISE DES COUTS

Pour répondre à ses clients qui attendent de lui les meilleurs services aux meilleurs prix, le groupe a identifié la maîtrise de ses coûts comme un des facteurs clé de succès de sa stratégie de développement dans la rentabilité.

Il s'efforce ainsi de limiter les consommations de toutes natures : papier, eau, fournitures...

8. DEVELOPPEMENT D'UNE OFFRE SPECIFIQUE

Le groupe est favorable à la diffusion dans le marché d'instruments financiers efficaces au regard de leur coût et permettant d'accompagner la protection de l'environnement.

Le groupe cherche à mettre au point de tels produits et services dans des conditions compatibles avec ses standards d'analyse de risque et de consommation de fonds propres réglementaires.

Parallèlement, le groupe est résolu à utiliser les incitations, notamment fiscales, mises en place par les pouvoirs publics pour développer des financements à conditions privilégiées afin de favoriser la protection de l'environnement.

9. SENSIBILISATION DES SALARIES

Les directives qui s'appliquent à l'ensemble du groupe sont diffusées aux salariés sur un plan mondial. Elles se déclinent en procédures et guides méthodologiques spécifiques par domaines.

Le groupe est résolu à intégrer un module Développement Durable à ses différents programmes d'insertion et de formation managériale.

10. EFFICACITE DU CONTROLE INTERNE

L'application des directives environnementales est intégrée à la responsabilité des entités opérationnelles et des fonctions groupe. Les différents niveaux de contrôle définis dans le système de contrôle interne du groupe interviennent pour vérifier la mise en œuvre des directives environnementales, jusqu'au « contrôle des contrôles » assuré par l'Inspection dans le cadre de ses missions.

Le groupe est résolu à partager son expérience avec les autres acteurs du secteur financier afin d'élargir la diffusion des meilleures pratiques.

15/01/04